



Bulletin d'inscription à un stage BAFA ou BAFD

Photo récente

L'inscription à un stage BAFA ou BAFD se fait :

1) par courrier à l'adresse : AROEVEN de l'académie de Versailles 40 Avenue des Cosmonautes 91120 PALAISEAU

Joindre :- 1 photo d'identité (avec vos nom et prénom au dos)

- 1 chèque d'acompte de 80 € (si l'inscription a lieu 3 semaines avant le début du stage), sinon un chèque de la totalité du coût du stage

Ou

- Une attestation de prise en charge ou un bon de commande de la collectivité

2) par internet : sur notre site : www.aroeven.ac-versailles.fr/Formation-bafa-bafd.html

- choisir la date de formation et cliquer sur « paiement CB » si vous devez payer la totalité ou cliquer sur « réservation CB » pour faire un acompte de 80 €

3) sur place, à notre siège : AROEVEN de l'académie de Versailles 40 Avenue des Cosmonautes 91120 PALAISEAU

Venir avec- 1 photo d'identité (avec vos nom et prénom au dos) - 1 chèque d'acompte de 80 € (si l'inscription a lieu 3 semaines avant le début du stage), sinon un chèque de la totalité du coût du stage - ou des espèces

Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte.

Je soussigné(e) :

Nom de naissance : Nom Marital :

Prénom :

Sexe : Masculin Féminin date de naissance :/...../..... Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. portable **stagiaire** : Autre Tél. :

Adresse email **du stagiaire** :@.....

Situation : Lycéen étudiant demandeur d'emploi salarié profession : Autres

N° inscription auprès de la DRAJES : (<http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>)

Déclare m'inscrire au stage :

BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) Formation générale Approfondissement Qualification

Si approfondissement : option choisie :

Se déroulant du/...../..... au/...../..... à (lieu choisi).....

BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) Formation générale Approfondissement renouvellement

Se déroulant du/...../..... au/...../..... à (lieu choisi).....

BAFA : année d'obtention :

J'ai pris connaissance des informations concernant le BAFA BAFD sur le site <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription, d'annulation, de paiement et de déroulement de la formation et je m'engage à les respecter.

J'ai pris connaissance que l'AROEVEN se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors des stages de formation (publications supports papier, électroniques, web, site internet, expositions, diaporamas, CD photos remis aux participants, etc...)

En m'inscrivant, j'adhère à l'association pour un montant de 0.00 €.

En adhérant, j'autorise l'AROEVEN à utiliser mes données pour m'envoyer des informations concernant les actualités de l'association pour une durée de trois ans. Cette adhésion me donne un droit d'accès à l'espace adhérent du site web de l'association.

Date:/...../..... Signature du candidat :

Autorisation parentale pour les mineurs :

- J'autorise mon fils/ma fille..... mineur(e) à s'inscrire à la session de formation de l'AROEVEN et à participer à toutes les séquences y compris celles qui l'amèneraient à sortir seul
- J'autorise le directeur de stage à faire pratiquer toute intervention chirurgicale en cas d'urgence ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire pour l'état de santé de mon fils ou de ma fille.

Date:/...../..... Signature des responsables légaux :



Conditions d'inscription à une session BAFA-BAFD. avec l'AROEVEN de l'Académie de Versailles

Le BAFA et le BAFD sont des diplômes de l'animation volontaire. Ils permettent d'encadrer des groupes d'enfants ou adolescents dans des accueils collectifs de mineurs

Pour entamer votre formation BAFA ou BAFD, vous devez vous inscrire sur le site <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd> pour avoir un n° d'identifiant et prendre connaissance des informations générales sur le cursus de votre formation.

Conditions d'inscription et de paiement

• Bulletin d'inscription signé, avec photo récente

• Un chèque d'acompte de 80 € pour toute inscription faite plus de 3 semaines avant le début du stage (ou paiement par CB sur le site)

• Un chèque de la totalité si l'inscription a lieu moins de 15 jours avant le début du stage,

L'inscription est définitive quand le dossier est complet et réglé.

L'AROEVEN se réserve le droit de ne pas convoquer les participants qui n'auront pas réglé intégralement leur solde.

En s'inscrivant à une formation BAFA-BAFD, le stagiaire donne son autorisation à l'utilisation éventuelle des prises de vue sur lesquelles il pourrait figurer.

En participant à une formation avec l'AROEVEN, le stagiaire adhère gratuitement à l'association et accepte de recevoir les informations concernant l'actualité de l'association.

Désistement-annulation

Plus de 30 jours avant le début de la formation : 50 € au titre de frais de dossier

- Entre 30 et 21 jours avant le début de la formation : l'acompte reste acquis, soit 80 €

- Entre 20 et 15 jours avant le début de la formation : 60 % du prix total

- Entre 14 et 8 jours avant le début de la formation : 80 % du prix total

- Moins de 8 jours avant le début de la formation ou absence le 1er jour : 100 %

Aucun remboursement ne sera versé pour toute annulation après le début du stage

Les demandes de report se traitent au cas par cas.

En cas d'annulation de session par l'AROEVEN, les stagiaires sont immédiatement informés, des reports peuvent être proposés ou les sommes versées sont remboursées.

Déroulement de la formation

Les stages en externat ont lieu tous les jours week-end et jours fériés compris, de 9h à 18h30.

Les frais de transports sont à la charge du stagiaire. Ils ne sont pas compris dans le tarif.

Pour les sessions en externat, les repas ne sont pas compris, sauf indication contraire.

La convocation au stage qui contient tous les renseignements pratiques est adressée par l'AROEVEN 8 jours avant la date de début de la session aux candidats qui ont réglé intégralement leur inscription.

Les Les aides possibles à la formation pour les départements de l'Académie de Versailles : (78-91-92-95)

CAF au niveau National :

Sans condition de ressources, la caisse d'allocations familiales accorde une bourse (91,47 € majorés de 15,24 € si le stage d'approfondissement est axé sur la petite enfance). Dossier à retirer auprès de votre CAF [Mes démarches/Faire une demande de prestation](#).

Programme d'aide temporaire :

La Caisse d'allocations familiales propose une aide de **200 €** pour financer le BAFA, sans conditions de ressources. Pour être éligible à cette aide, vous devez avoir suivi la dernière **session d'approfondissement ou de qualification**.

La demande d'aide se fait sur le site de la Caf dans l'onglet [Mes démarches/Faire une demande de prestation](#). Elle peut s'effectuer dans un délai de **3 mois maximum** suivant l'inscription à la dernière phase d'approfondissement.

CAF 78 : une aide sous forme de subvention pouvant atteindre les 300 € maximum est accordée pour financer le 1^{er} stage BAFA et 200 € pour le stage BAFD. Le stagiaire doit être domicilié dans les Yvelines et être allocataire. Consulter le site de la CAF 78.

CAF 78-91-95 : consulter leur site en fonction de votre situation

SDJES : conditions : être soit boursier de l'enseignement secondaire ou supérieur, soit inscrit à Pôle Emploi, soit non imposable sur le revenu (personnellement ou foyer fiscal de rattachement). Pour plus de renseignements, consulter la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de votre département.

Conseil départemental de l'Essonne (91) : Avoir entre 16 et 25 ans, résider dans l'Essonne depuis 6 mois minimum : voir dispositif « Tremplin jeune citoyen »

Conseil départemental de l'Essonne (92) : une bourse de 160 euros maximum attribuée uniquement pour les stages d'approfondissement/qualification BAFA et de perfectionnement BAFD. Cette somme vous sera déduite après avoir envoyé à l'Aroeven les documents nécessaires. Formulaire à retirer auprès du conseil départemental

Nous vous conseillons de vous renseigner auprès des Conseils départementaux de votre département, d'autres organismes peuvent aussi vous aider : commune de votre résidence, Pôle emploi, missions locales, comités d'entreprise...

Bourses AROEVEN BAFA-BAFD

formation générale ou approfondissement

Pour les membres d'un foyer socio-éducatif, d'une maison des lycéens ou d'un lycée affilié à l'AROEVEN une bourse de 38€ peut être accordée, se renseigner auprès de votre FSE, de votre MDL ou de votre lycée.

ASSOCIATION REGIONALE DES ŒUVRES EDUCATIVES ET DE VACANCES DE L'EDUCATION NATIONALE

Séjours enfants-adolescents • Mouvement d'action et de recherche pédagogiques • formation BAFA-BAFD • Publications

40, avenue des Cosmonautes 91120 - PALAISEAU - TEL: 01 69 53 01 41

www.aroeven.ac-versailles.fr

E-mail : aroeven@ac-versailles.fr